



DOSSIER SOCIAL ETUDIANT Année universitaire 2016-2017

INSTRUCTIONS À LIRE ATTENTIVEMENT : (Document à conserver)

Vous venez de recevoir votre Dossier Social Etudiant 2016-2017, au titre de votre demande de bourse et/ou de logement en résidence universitaire.

Vous devez:

- **Imprimer** ce dossier qui comprend : le dossier de demande (2 pages) et la fiche de situation
- **Vérifier** que les données inscrites sur le dossier, correspondent à celles que vous avez saisies sur internet. Les modifications éventuelles doivent être effectuées directement sur le dossier.
- **Signer obligatoirement** ce dossier à l'emplacement indiqué.
- **Retourner** ce dossier, accompagné des pièces justificatives suivantes (cf le détail sur le dossier) :

1. Fiche de situation familiale complétée et signée
2. Avis fiscal complet = l'avis fiscal 2015 sur les revenus 2014 des parents – Le bandeau de situation doit être lisible
3. Justificatif(s) de scolarité
4. RIB/IBAN à votre nom
5. Un chèque d'un montant de 6.00 €, libellé à l'ordre de l'agent comptable du Crous, **si vous n'avez pas effectué le paiement en ligne**

Celui-ci doit être envoyé **COMPLET** sous HUIT JOURS à l'adresse suivante :

**CENTRE DE NUMERISATION
DU
CROUS DE MONTPELLIER
TSA 14009
59901 LILLE CEDEX 9**

IMPORTANT : Cette adresse à Lille est l'unique adresse d'envoi des dossiers et pièces complémentaires. Aucun dossier ne doit être retourné ou déposé au CROUS de MONTPELLIER.

ATTENTION : pour permettre un traitement rapide de votre demande, il vous est demandé d'envoyer vos pièces, sans les plier, dans une enveloppe de format C4 (22,9 X 32,4cm).

Ne pas agraffer ni joindre de trombone. Ne pas envoyer de courriers en recommandé.

Vous recevrez ensuite une réponse, dans les meilleurs délais, uniquement par mail, sous la forme d'une notification.

A NOTER

Après réception de cette réponse, si un ou plus document(s) vous est demandé(s), vous devez les expédier à l'adresse indiquée ci-dessus, **accompagnés OBLIGATOIREMENT de la notification reçue par mail mentionnant votre identifiant INE.**

En effet, en cas d'absence de cet identifiant, votre envoi pourrait ne pas pouvoir être traité.

Pour tout renseignement complémentaire : dse@crous-montpellier.fr ; www.crous-montpellier.fr

❖ Vous êtes logé dans une cité ou résidence universitaire en 2015/2016 afin de bénéficier du renouvellement de votre logement en 2016/2017, vous devez renvoyer votre dossier social étudiant **AVANT LE 17 FEVRIER 2016.**

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incomplets dans la présente déclaration, en vue d'obtenir un paiement ou un avantage quelconque indu, sera puni d'un emprisonnement de un à quatre ans et d'une peine d'amende de 9000€, ou de l'une de ces deux peines seulement (loi 68-690 du 31 juillet 1968, article 22 – ordonnance n°2000-916 du 19 septembre 2000, article 3).

LOGEMENT « Etudiants Nationaux »

Etudiants français ou ressortissants communautaires sous certaines conditions ou étrangers bénéficiant d'une carte de séjour temporaire ou d'une carte de résident domicilié en France depuis au moins 2 ans et dont le foyer fiscal de rattachement (père, mère, tuteur légal) est situé en France depuis au moins 2 ans.

PREMIERE DEMANDE vous serez informé par mail fin juin des résultats des affectations en cité et résidence universitaire. **Il est donc impératif que vous soyez en mesure de consulter votre boîte mail (même en cas de départ en vacances)** pour connaître le résultat de votre affectation, réserver le cas échéant votre logement et renvoyer le dossier d'admission dans les délais. Si vous ne recevez pas de réponse dans le délai indiqué, il est vivement conseillé de prendre contact avec le CROUS auprès duquel vous avez constitué votre Dossier Social Etudiant.

Vous pouvez également consulter votre dossier sur le site internet du Crous www.crous-montpellier.fr – rubrique « Bourses »> Suivi de votre DSE- pour connaître l'état d'avancement de votre demande.

Compte tenu du nombre de demandes, l'affectation en cité ou résidence dépend de l'indice social de la famille de l'étudiant et de la capacité d'accueil de la résidence.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, il conviendra de consulter le site internet du Crous des académies concernées afin de connaître les modalités de maintien de votre demande (2° tour national, liste d'attente, ...) En ce qui concerne Montpellier, un 2° tour de logement aura lieu à la mi-juillet.

READMISSION le dossier de renouvellement vous parviendra par mail courant mai. Veuillez vous reporter à la rubrique logement de notre site Internet.

Conseils pratiques pour ma demande de logement :

- ❖ Pour optimiser vos chances de participer au tour d'affectation logement de juin, il est impératif de renvoyer votre dossier le plus tôt possible en tenant compte du délai de traitement du dossier (en tout état de cause avant le 15 mai)
- ❖ Ne limitez pas vos vœux à un seul choix et utilisez vos 4 vœux par ordre de préférence
- ❖ Pour votre dernier vœu, formulez une demande plus générale «peu importe la résidence» en chambre
- ❖ Formuler 4 fois le même vœu logement est inutile et n'accroît pas vos chances
- ❖ Seuls 4 vœux peuvent être formulés. Ne rajoutez pas des vœux sur le dossier papier, ils ne pourront en aucun cas être pris en compte.

Si vous souhaitez occuper un logement en colocation, veuillez en faire la demande auprès du service logement directement. **Aucun logement en colocation ne sera affecté lors des tours automatisé !** Il est donc conseillé aux 2 demandeurs de formuler **2 demandes individuelles** sur leur DSE.

Soyez vigilants à la réponse du CROUS et n'oubliez pas de retourner le dossier dans les délais (à défaut, votre logement sera réaffecté).

- ❖ Ne vous limitez pas à un type de logement

Si à l'issue des 2 procédures d'affectations, vous n'avez pas obtenu satisfaction à votre demande de logement en cité ou résidence universitaire, vous pourrez vous tourner vers les offres de logement chez les bailleurs privés mises en ligne sur le site www.lokaviz.fr

Pour tout renseignement complémentaire : vie.etudiante@crous-montpellier.fr ; www.crous-montpellier.fr*

LOGEMENT «Etudiants Internationaux»

Étudiant en mobilité dans le cadre d'un programme d'échange Contactez directement le service des Relations Internationales de l'Université ou de l'Établissement d'Enseignement Supérieur où vous êtes inscrit.

Boursier Campus France Prenez directement contact avec Campus France

Étudiant individuel Vous vous inscrivez en Licence, diplôme universitaire ou en écoles privée (liste non exhaustive), veuillez consulter : les offres de logements de particuliers figurant sur le site Lokaviz : <http://www.lokaviz.fr/>, sur le site internet du Centre Régional d'Information Jeunesse www.crij-montpellier.com (pour des séjours supérieurs à 3 mois) et vous rapprocher des auberges et foyers de jeunesse (pour les séjours de plus courte durée).

Vous pouvez poursuivre la procédure du Dossier Logement Etudiant International : sont éligibles les étudiants inscrits en Master, Doctorat, BTS (secteur public) ou au sein des établissements suivants : Grandes Ecoles (Archi, Sup de Co, ENSCM), Classes préparatoires, I.U.T.

Les réponses seront effectuées par mail à partir du mois de juillet, il est donc inutile de téléphoner afin de connaître l'avancement de votre dossier.

Aucune attestation d'hébergement ne sera délivrée avant l'entrée effective dans les lieux.

Depuis la rentrée 2014-2015, la Clé (caution locative étudiante) permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement.

Pour toute information complémentaire, merci de consulter le site du Crous de Montpellier, Rubrique International.